TRANSPORT PROFESSIONNEL DE PERSONNES, DE MARCHANDISES ET DE SERVICES

1ER SEPTEMBRE 2023

ÉTAT GÉNÉRAUX
DES MOBILITÉS

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

OFFICE CANTONAL DES TRANSPORTS

DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DES MOBILITÉS

CADRE LÉGISLATIF

CADRE FÉDÉRAL

- Loi sur la circulation routière (LCR)
  - Interdit la circulation des poids lourds **la nuit**

- Ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR)
  - Définit la réglementation en matière d'**arrêt sur la chaussée** pour la livraison
  - Définit les dimensions des véhicules normaux et exceptionnels

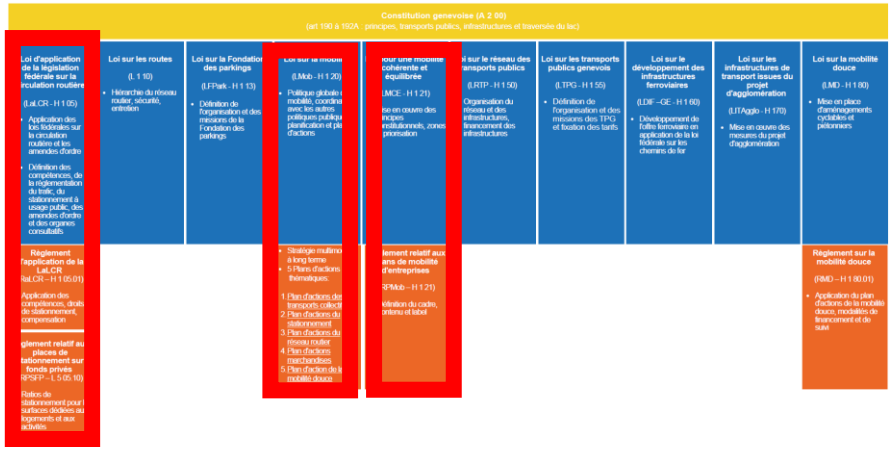

CADRE CANTONAL

- Loi sur la mobilité (LMob – H 1 20)
  Principe d'**organisation** de la mobilité à Genève et définition des **outils de planification**

- Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE – H 1 21)
  Règle l'**exploitation** du réseau routier cantonal, ceinture urbaine
  Garantit **l'accessibilité du transport professionnel** de personnes, de marchandises et de services

- Loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LALCR – H 1 05) et son règlement (RALCR – H 1 05.01)
  Institue le Conseil du transport privé professionnel de marchandises

- Loi sur les déchets (LDéchets L – 1 21)
  Cadre la **valorisation des déchets de chantier en priorité sur place**, à Genève ou par train en Suisse

LE TRANSPORT DE MARCHANDISES EST MULTIMODAL

Parts modales moyennes 2015-2021
En tonnes, tous flux confondus

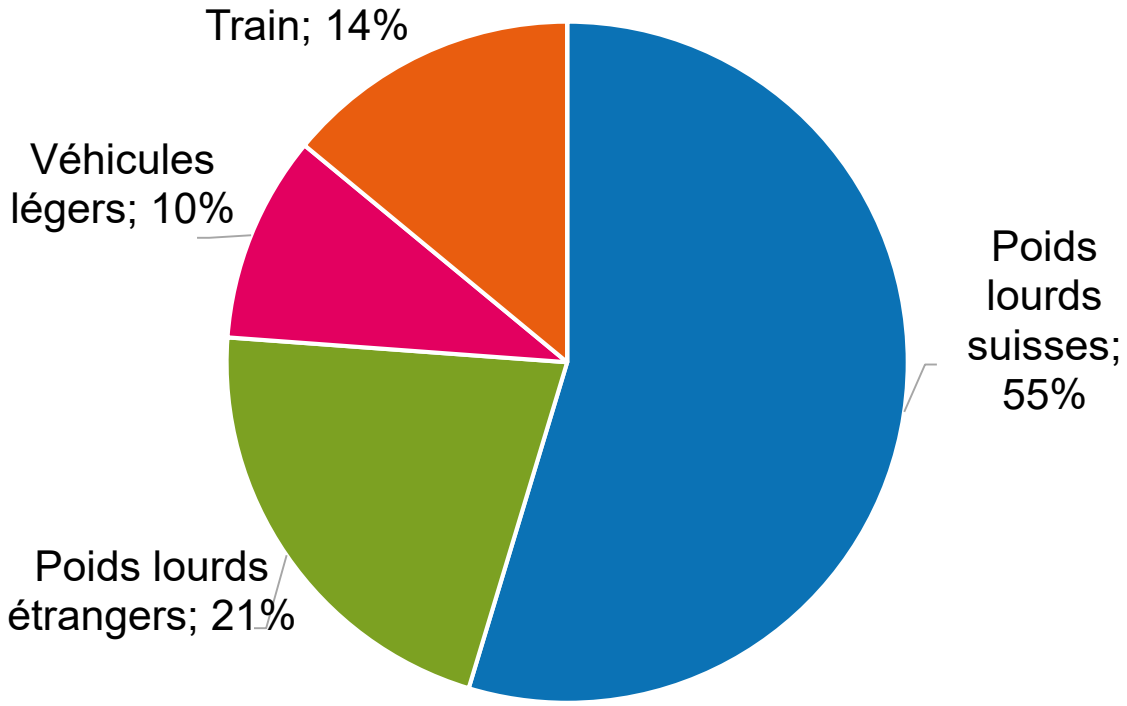

- **+6%** de volumes transportés en poids lourds suisses entre 2015 et 2021
- **+32%** de volumes transportés en train entre 2015 et 2021
- Intérêt croissant pour l'utilisation de **vélos-cargos** de la part des professionnels

LE TRANSPORT PROFESSIONNEL EN CHIFFRES

Parc de véhicules immatriculés à Genève (source: OCSTAT)

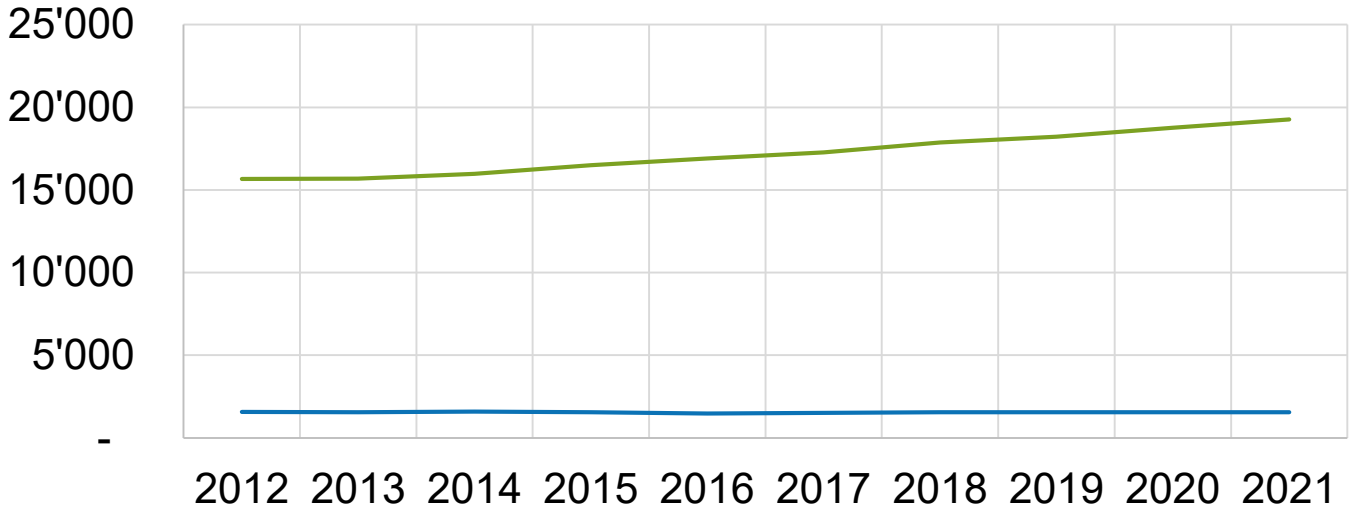

Véhicules légers **+17%** depuis 2015

Poids lourds suisses **+3%** depuis 2015

- **1'500 cases de livraison** sur le canton dont 1'200 en Ville de Genève (+ 70 places depuis 2018)
- **480'000 mouvements de véhicules professionnels** par semaine sur le canton (source: Citylog/Logicités) → ~5-10% du trafic routier automobile

5 h 13 bouchons quotidiens

PARTIES PRENANTES

Gouvernance politique

- Grand Conseil
- Conseil d'Etat

Partenaires institutionnels consultatifs

- Services de l'Etat (urbanisme, Praille-Acacias-Vernets, SERMA, SABRA, GESDEC, …)
- Communes
- Etablissements publics autonomes (Fondation des parkings, Fondation des terrains industriels, SIG)
- Genève Tourisme
- CFF

Partenaires privés consultatifs

- Organisations faîtières
- Associations professionnelles
- Entreprises

Conseil du transport privé professionnel marchandises

PARTIES PRENANTES

Gouvernance politique

Art 15 et 16 LALCR

Le conseil du transport privé professionnel de marchandises est associé aux travaux stratégiques liés au domaine de la mobilité ayant des implications sur le domaine du transport privé professionnel de marchandises. Il émet un avis à la demande du département ou formule des propositions sur les questions importantes intéressant le domaine de la ciculation ou du stationnement des véhicules de transport privé professionnel de marchandises.

Il se compose de 8 membres représentant:
- le secteur du transport de choses et du transport de personnes (4)
- le secteur de la construction et des artisans (2)
- les milieux du commerce (1)
- les milieux du tourisme (1)

ABRA, GESDEC, …)

ation des terrains

Conseil du transport privé professionnel marchandises

- Associations professionnelles
- Entreprises

PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PRÉCÉDENT PLAN D'ACTIONS

- Optimiser l'usage des infrastructures et éviter les conflits
- Promouvoir l'innovation et les services contribuant à une logistique efficace
- Améliorer la performance environnementale liée au transports de marchandises
- Aider les acteurs à s'organiser

PAM 2019-2023: PRINCIPALES RÉALISATIONS

Le projet de cyclologistique: "nano-hubs"

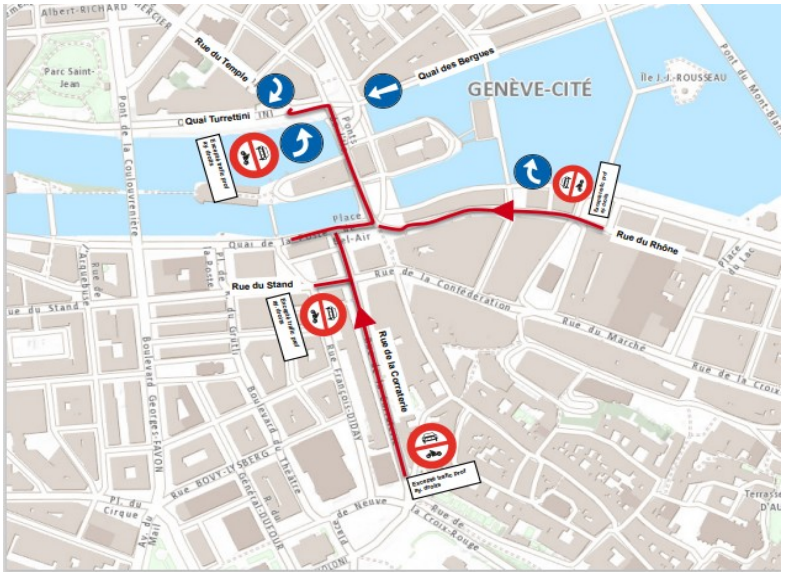

Priorisation des transports professionnels dans le secteur Bel-Air

Déploiement d'un réseau d'automates à colis multiopérateurs

PAM 2019-2023: PRINCIPALES RÉALISATIONS

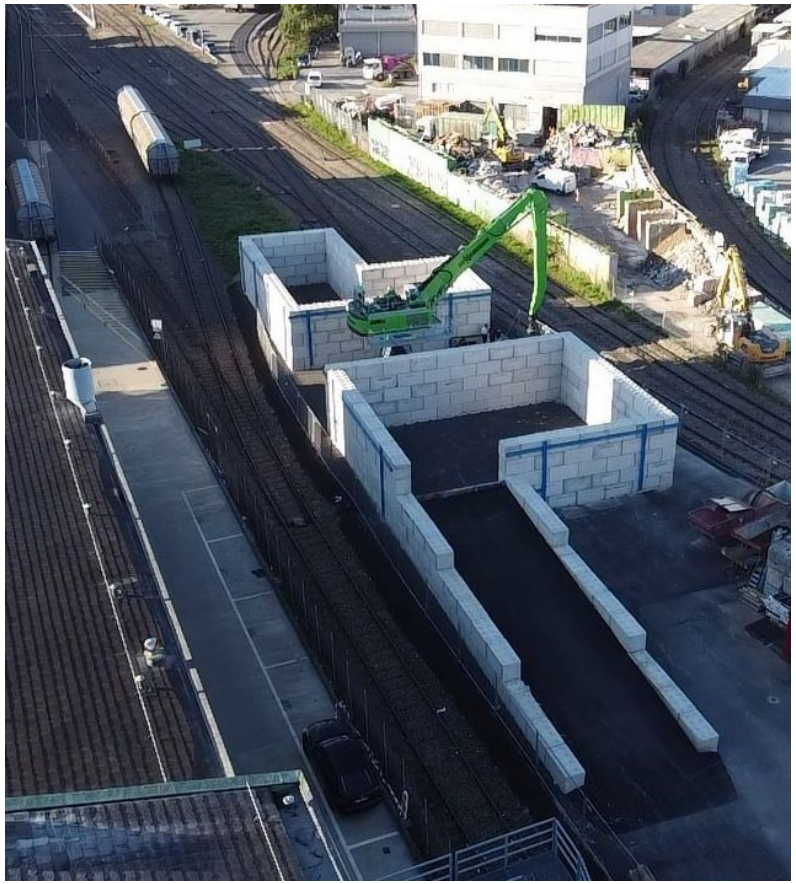

Création d'une plateforme de transbordement route/rail pour les matériaux de chantiers

Amélioration de l'usage des cases de livraison

Instauration d'un dialogue avec les professionnels

MESURES LMCE

UNE CEINTURE URBAINE MISE EN SERVICE 2023

Pour le transport professionnel

- Garantie d'accès au centre et à l'hyper-centre
- Facilitation des livraisons et de l'accès aux petits commerces

Mesures LMCE

N° 153 Renforcement des cases de livraisons

→ Amélioration de l'usage des cases de livraison (cf. plus haut)

N° 155 Amélioration de l'accessibilité des petits commerces

→ Projet-pilote d'automates à colis destinés en priorité aux commerçants locaux (cf. plus haut)

ÉCHECS ET FREINS IDENTIFIÉS

- Difficultés à mettre en place de nouveaux espaces destinés à la logistique urbaine de type hubs ou plateformes de transbordement en raison de la faible disponibilité du domaine public et du coût du foncier au centre-ville

- Difficultés à décaler les horaires de livraison en dehors des heures de pointes en raison de la réglementation sur le bruit, des horaires de circulation des poids lourds et de l'organisation logistique des entreprises

- Difficultés à porter des projets de transfert de la route au rail en raison des compétences limitées du canton en matière d'offre ferroviaire pour les marchandises

- Difficultés à parvenir à un nombre important d'entreprises labélisées Ecomobile (En reférence aux plans de mobilité), tout comme à connaître le nombre de plans de mobilité sur notre canton.

NOS QUESTIONNEMENTS

- Comment fluidifier le trafic pour le transport professionnel ?
- Comment faciliter le stationnement pour les interventions professionnelles ?
- Comment faciliter l'arrêt pour le chargement/déchargement ?

- Comment développer une logistique urbaine en phase avec les enjeux ?
- Comment faire du report de la route au rail pour les marchandises?
- Comment accompagner les professionnels dans la transition écologique (motorisations alternatives, vélos-cargos, plans de mobilité)?
- Comment connaître le nombre de plans de mobilité déjà réalisés par les entreprises genevoises et permettre leur multiplication ?

- Comment mieux prendre en compte les besoins des autocaristes et intégrer ceux des taxis ?
- Quelle place pour la collaboration transfrontalière?
- Quel rôle pour l'État dans le transport professionnel?